



La Porte du Hainaut

Communauté d'Agglomération

DÉLIBÉRATION

Séance du Conseil communautaire en date du lundi 16 octobre 2023

Convocation en date du lundi 9 octobre 2023

Objet : Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) de La Porte du Hainaut : Bilan de la concertation publique et arrêt projet de la révision allégée n°1

N° : D23181

N°Acte : 2.1

Rapporteur : M. Aymeric ROBIN - Président de la CAPH chargé des transitions, de l'aménagement et des mobilités

Dga Pôle Développement Territorial Et Durable
Direction Valorisation Et Harmonisation Du Territoire Rural Et Urbain
Service Aménagement Du Territoire

Présidence de : M. Aymeric ROBIN (RAISMES)

Secrétaire de Séance : M. Nicolas BOUCHEZ (MAULDE)

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 88

Nombre de conseillers communautaires présents ou représentés : 82

Membres présents : 70

Mme Christine NELAIN (ABSCON) - Conseillère communautaire, M. Claude REGNIEZ (AVESNES-LE-SEC) - Conseiller communautaire, M. Ludovic ZIENTEK (BOUCHAIN) - Conseiller communautaire, Mme Any BROWERS (BOUCHAIN) - Conseillère communautaire, Mme Véronique LEROY (BOUSIGNIES) - Conseillère communautaire, M. Christophe PANNIER (BRUILLE-SAINT-AMAND) - Vice-Président, Mme Anne-Lise DUFOUR-TONINI (DENAIN) - Vice-Présidente, M. David AUDIN (DENAIN) - Conseiller communautaire, Mme Stéphanie CARPENTIER-BORTOLOTTI (DENAIN) - Conseillère communautaire, Mme Valérie CARTA (DENAIN) - Conseillère communautaire, M. Michel VÉNIAT (DOUCHY-LES-MINES) - Conseiller communautaire, Mme Alexandra PULLIAT (DOUCHY-LES-MINES) - Conseillère communautaire, M. Francis WOJTOWICZ (DOUCHY-LES-MINES) - Conseiller communautaire, M. Bruno SALIGOT (ESCAUDAIN) - Vice-Président, Mme Annick TRIOUX (ESCAUDAIN) - Conseillère communautaire, M. Ali BENAMARA (ESCAUDAIN) - Conseiller communautaire, Mme Sylvie SCHUTT (ESCAUDAIN) - Conseillère communautaire, Mme Catherine MERCIER (ESCAUDAIN) - Conseillère communautaire, Mme Joëlle LEGRAND-DELHAYE (ESCAUTPONT) - Conseillère communautaire, M. Daniel HERLAUD (ESCAUTPONT) - Conseiller communautaire, M. Bernard LEBRUN-VANDERMOUTEN (FLINES-LEZ-MORTAGNE) - Conseiller communautaire, M. André DESMEDT (HASNON) - Conseiller communautaire, Mme Catherine DERONNE (HASNON) - Conseillère communautaire, M. Jean-François DELATTRE (HASPRES) - Vice-Président, M. Bruno RACZKIEWICZ (HAULCHIN) - Conseiller communautaire, M. Jean-Paul RYCKELYNCK (HAVELUY) - Vice-Président, M. Jean-Paul COMYN (HERIN) - Conseiller communautaire, Mme Marie-Jeanne LASSELIN (HERIN) - Conseillère communautaire, M. Arnaud

BAVAY (HORDAIN) - Conseiller communautaire, M. Eric BLONDIAUX (LA SENTINELLE) - Conseiller communautaire, M. Jean-Claude MESSENGER (LECELLES) - Vice-Président, M. Jean-Michel DENHEZ (LIEU-SAINT-AMAND) - Conseiller communautaire, Mme Dalila DUWEZ-GUESMIA (LOURCHES) - Vice-Présidente, M. Didier GREGOR (LOURCHES) - Conseiller communautaire, M. Jean-Marie TONDEUR (MARQUETTE-EN-OSTREVANT) - Conseiller communautaire, M. Ludovic AIGUIER (MASTAIN) - Conseiller communautaire, M. Nicolas BOUCHEZ (MAULDE) - Conseiller communautaire, M. Gérald THURU (MILLONFOSSE) - Conseiller communautaire, M. Michel QUIÉVY (MORTAGNE-DU-NORD) - Vice-Président, M. Pascal JEAN (NEUVILLE-SUR-ESCAUT) - Vice-Président, M. Jacques DUBOIS (NIVELLE) - Conseiller communautaire, M. Aymeric ROBIN (RAISMES) - Président, M. Patrick TRIFI (RAISMES) - Conseiller communautaire, Mme Karine LIPPERT (RAISMES) - Conseillère communautaire, Mme Marie-Josée PAILLOUSSE-PIREZ (RAISMES) - Conseillère communautaire, M. Eddy ZDZIECH (RAISMES) - Conseiller communautaire, M. Charles LEMOINE (ROEULX) - Conseiller communautaire, Mme Isabelle DENIZON-ZAWIEJA (ROEULX) - Vice-Présidente, Mme Nathalie COLIN (ROSULT) - Vice-Présidente, Mme Anne-Sophie GHESQUIERE (RUMEGIES) - Conseillère communautaire, M. Patrick DUFOUR (SAINT-AMAND-LES-EAUX) - Conseiller communautaire, Mme Cécile GRASSO-NOWAK (SAINT-AMAND-LES-EAUX) - Conseillère communautaire, M. Fabien ROUSSEL (SAINT-AMAND-LES-EAUX) - Conseiller communautaire, Mme Noura ATMANI (SAINT-AMAND-LES-EAUX) - Conseillère communautaire, M. Jean-Marc MONDINO (SAINT-AMAND-LES-EAUX) - Vice-Président, Mme Hélène DA SILVA-COLLIER (SAINT-AMAND-LES-EAUX) - Conseillère communautaire, M. Didier LEGRAIN (SAINT-AMAND-LES-EAUX) - Conseiller communautaire, M. Jean-Michel MICHALAK (SARS-ET-ROSIERES) - Vice-Président, M. Jean-Noël BROQUET (THUN-SAINT-AMAND) - Vice-Président, M. Dominique SAVARY (TRITH-SAINT-LÉGER) - Conseiller communautaire, Mme Malika YAHIAOUI (TRITH-SAINT-LÉGER) - Conseillère communautaire, M. Christophe VANHERSECKER (TRITH-SAINT-LÉGER) - Conseiller communautaire, M. Salvatore CASTIGLIONE (WALLERS) - Vice-Président, Mme Laurence SZYMONIAK-ROLAIN (WALLERS) - Conseillère communautaire, M. Bernard CARON (WALLERS) - Conseiller communautaire, Mme Annie AVE-DELATTRE (WASNES-AU-BAC) - Conseillère communautaire, M. Jacques DELCROIX (WAVRECHAIN-SOUS-DENAIN) - Conseiller communautaire, M. André LEPRETRE (WAVRECHAIN-SOUS-FAULX) - Conseiller communautaire, Mme Stéphanie WATTIEZ (THIANT) - Conseillère communautaire

Membres absents excusés avant donné pouvoir : 12

M. Patrick KOWALCZYK (ABSCON) a donné pouvoir à Mme Christine NELAIN (ABSCON), Mme Carole LELEU (BRILLON) a donné pouvoir à M. Jean-Michel MICHALAK (SARS-ET-ROSIERES), M. Waldemar DOMIN (CHÂTEAU-L'ABBAYE) a donné pouvoir à M. Christophe PANNIER (BRUILLE-SAINT-AMAND), M. Bernard BIREMBAUT (DENAIN) a donné pouvoir à Mme Stéphanie CARPENTIER-BORTOLOTTI (DENAIN), Mme Annie DENIS (DENAIN) a donné pouvoir à M. Pascal JEAN (NEUVILLE-SUR-ESCAUT), M. Romain MERVILLE (DOUCHY-LES-MINES) a donné pouvoir à M. Michel VÉNIAT (DOUCHY-LES-MINES), Mme Stéphanie HUGUES (HELESMES) a donné pouvoir à M. Salvatore CASTIGLIONE (WALLERS), M. Daniel SAUVAGE (NOYELLES-SUR-SELLE) a donné pouvoir à M. Jean-Michel DENHEZ (LIEU-SAINT-AMAND), M. Bruno LEJEUNE (OISY) a donné pouvoir à M. Jean-Noël BROQUET (THUN-SAINT-AMAND), Mme Sylvia POTIER (RAISMES) a donné pouvoir à Mme Marie-Josée PAILLOUSSE-PIREZ (RAISMES), M. Eric WARMOES (RAISMES) a donné pouvoir à M. Patrick TRIFI (RAISMES), Mme Pascale TEITE (SAINT-AMAND-LES-EAUX) a donné pouvoir à M. Jean-Marc MONDINO (SAINT-AMAND-LES-EAUX)

Membres absents excusés : 6

M. Michel BLAISE (BELLAIN), M. Yannick ANDRZEJCZAK (DENAIN), M. Youssouf FEDDAL (DENAIN), M. Joshua HOCHART (Denain), Mme Michèle DANDOIS (DENAIN), M. Eric RENAUD (SAINT-AMAND-LES-EAUX)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L103-2 à L103-7 et L. 153-31 à 153-35,

Communauté d'Agglomération de La Porte du Hainaut

Conseil communautaire du 16 octobre 2023

Délibération n°D23181 / n°Actes : 2.1

2/4

Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF), à la Mission Régionale d'Autorité environnementale (MRAe), aux EPCI limitrophes et les états limitrophes ainsi qu'aux associations qui en font la demande, conformément aux articles L.153-16 et L.153-17 du Code de l'Urbanisme.

Cette présente délibération sera affichée pendant un mois au siège de La Porte du Hainaut et dans les mairies de chacune des communes membres conformément à l'article R. 53-3 du Code de l'Urbanisme.

Le Conseil communautaire décide :

- de tirer le bilan de la concertation publique n'ayant reçu aucune remarque ni observation sur le projet de révision allégée n°1 du PLUi de La Porte du Hainaut.
- d'arrêter le projet de révision allégée n°1 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal de la CAPH tel qu'annexé à cette présente délibération (<https://www.agglo-porteduhainaut.fr/revision-allee-ndeg1-du-plan-local-d-urbanisme-intercommunal>).
- de notifier aux communes membres et personnes publiques associées pour avis, le projet de PLUi arrêté et de procéder aux obligations de publicité.

Adoptée à l'unanimité,

Fait à Wallers, le 16 octobre 2023

Acte rendu exécutoire

Par publication et dépôt
au contrôle de légalité
en date du : **19 OCT. 2023**

Clotilde Goubert
La Directrice Générale Adjointe
Clotilde GOUBERT

18/10/2023

Aymeric ROBIN

Président de La Porte du Hainaut

Conformément aux articles R421-1 à 5 du Code de Justice Administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille, dans un délai de 2 mois à compter de sa notification (ou de sa publication). Le tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique "elerecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr. Le Président de la CAPH peut également être saisi dans le même délai, d'un recours qui prolonge le délai de recours contentieux.

Le Président de La Porte du Hainaut

Aymeric Robin
Aymeric ROBIN

**La Porte
du Hainaut**
Communauté d'Agglomération
Site Minier de
Walleres-Arenberg

Vu la délibération du Conseil Communautaire n°21/029 en date du 18 janvier 2021 approuvant le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) de La Porte du Hainaut,

Vu le jugement du Tribunal Administratif de Lille en date du 29 septembre 2022,

Vu la délibération du Conseil Communautaire n°23/100 en date du 3 juillet 2023 définissant les modalités de concertation et prescrivant la procédure de révision allégée n°1 du PLUi de La Porte du Hainaut,

Vu l'avis favorable de la Commission 'Transitions, Aménagement et Mobilités' en date du 26 septembre 2023,

Par requête en date du 19 juillet 2021, la SCI « Le Clos Millecamps » a sollicité du Tribunal Administratif de Lille l'annulation de la délibération du Conseil Communautaire de La Porte du Hainaut du 18 janvier 2021 approuvant son Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi).

Suite à cette requête et par jugement en date du 29 septembre 2022, le Tribunal Administratif de Lille a prononcé l'annulation partielle de cette délibération, uniquement en tant qu'elle classe en partie la parcelle n°A3630 sur la commune de Rumegies, propriété de la SCI, en zone agricole.

Aussi, conformément au jugement, il convient de faire évoluer le zonage sur cette parcelle.

De fait, par délibération en date du 3 juillet 2023, le Conseil Communautaire de La Porte du Hainaut a prescrit la révision allégée n°1 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) afin de reclasser la parcelle n°A3630 sur la commune de Rumegies en zone urbaine.

Conformément à l'article L.103-2 du Code de l'Urbanisme, le Conseil Communautaire a fixé les obligations et modalités de concertation avec les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées, suivantes :

- Dépôt du dossier et d'un registre accessible au siège de la Communauté d'Agglomération de La Porte du Hainaut, situé au Site Minier de Wallers-Arenberg, ainsi qu'à la mairie de Rumegies, à partir du 26 juillet 2023 et jusqu'au 1^{er} septembre 2023, aux dates et heures d'ouverture des lieux au public.
- Publication d'un avis dans un journal départemental au moins 8 jours avant le début de la concertation.
- Affichage de la délibération dans les mairies et au siège de la Communauté d'Agglomération de La Porte du Hainaut.

Ces modalités de concertation avaient pour objectifs :

- D'informer et de recueillir l'avis des habitants, des associations ou autres personnes concernées, une fois le dossier constitué, en amont de la consultation des personnes publiques associées et de l'enquête publique.
- De prendre en compte les avis dès lors qu'ils sont en lien avec les objets de la procédure et conformes aux prescriptions du Code de l'Urbanisme.

Ces obligations et modalités de concertation avec les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées ont bien été respectées, aucune remarque ni observation n'a été émise lors de la mise à disposition du dossier et du registre entre le 26 juillet et le 1^{er} septembre 2023.

Par ailleurs, conformément aux articles L.153-14 et R.153-12 du Code de l'Urbanisme, il convient de tirer le bilan de la concertation organisée et d'arrêter le projet de révision allégée n°2 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal.

Il est précisé que ce projet arrêté du PLUi sera notifié pour avis à ses communes membres, aux Personnes Publiques Associées (PPA), à la Commission Départementale de la Préservation des

